

QUATRIEME ASSEMBLEE GENERALE
COPENHAGUE, DANEMARK - SEPTEMBRE 1954

RESOLUTIONS ADOPTÉES
PAR LA CINQUIEME RÉUNION TECHNIQUE DE L'U.I.P.N.
ET APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(Copenhague. 25 août-3 septembre 1954.)

THÈME III. — Modes et moyens de publicité au service de la Protection de la Nature.

1. La Réunion Technique convoquée Copenhague du 25 août au 3 septembre 1954 considère que l'une des tâches essentielles de l'U.I.P.N. consiste à réunir et à diffuser les informations concernant la protection de la nature, que la première partie de cette tâche se poursuit de manière satisfaisante. mais qu'un accent plus ferme doit être donné aux **méthodes** d'information destinées au public.

Elle recommande en conséquence :

a) Qu'un service de presse soit créé au siège de l'U.I.P.N. à Bruxelles et qu'il soit chargé de photocopier et de diffuser toutes informations intéressantes et dûment contrôlées aussitôt qu'elles seront parvenues au secrétariat.

b) Que ces informations soient communiquées à des agents de presse désignés par l'U.I.P.N. dans autant de pays que possible; ceux-ci se chargeront de diffuser ces nouvelles à la presse, la radio, etc. Ces agents doivent être en rapport avec des associations intéressées à la protection de la nature.

c) Que ces agents soient également chargés de faire publier les résolutions adoptées par les réunions de l'U.I.P.N., non seulement dans la presse quotidienne mais encore dans les revues spécialisées, par exemple, toute résolution concernant les projets hydroélectriques dans les revues techniques, celles qui concernent l'éducation dans les publications qui parviennent aux instituteurs, etc.

d) Que ces agents communiquent à l'U.I.P.N. toute information pertinente touchant à des problèmes d'actualité dans leur pays.

e) Que toute personne désirant utiliser des articles, illustrations, clichés typographiques concernant un autre pays que le sien puisse se les procurer en s'adressant à l'agent de presse de l'U.I.P.N. dans le pays en question, sans que cela implique un paiement d'honoraires.

2. La Réunion Technique, consciente des possibilités qu'offre la radio en vue d'alerter et de tenir en éveil l'opinion publique sur la nécessité de la protection de la nature et la conservation des ressources naturelles,

recommande au Conseil Exécutif, aux membres de l'Union et à toutes les institutions vouées à ces mêmes buts d'utiliser la radio comme organe de diffusion et suggère, entre autres moyens, à cet effet :

1° de procurer aux stations de radiodiffusion des programmes de deux à cinq minutes (soit sous forme de texte, soit — si possible — sous forme de bande sonore), tout au moins pour remplir les intervalles entre deux émissions;

2° d'utiliser la méthode des "ask a question panels" et autres programmes de ce genre pour diffuser les buts de la protection de la nature et de la conservation des ressources naturelles.

3. La Réunion Technique, consciente de l'efficacité des films comme moyens de diffusion des notions de protection de la nature et de conservation des ressources naturelles, considérant le travail réalisé par l'U.I.P.N. à la suite d'un contrat passé avec l'Unesco pour rassembler une documentation sur les films actuels concernant les sujets mentionnés ci-dessus, émet le vœu que le Conseil Exécutif :

- a) S'efforce de faire établir et publier un catalogue des films susceptibles d'être distribués aux institutions intéressées. **A** intervalles réguliers, des suppléments à ce catalogue devront aussi paraître et être diffusés;
- b) Etudie les possibilités de faciliter le prêt et la circulation de ces films dans tous les pays du monde;
 - c) Organise, si le projet s'avère réalisable, soit uniquement au siège de l'U.I.P.N., soit encore dans un ou plusieurs autres continents, des dépôts de ces films;
 - d) Etudie la possibilité d'obtenir l'assistance d'experts cinématographiques pour assurer ou améliorer le montage et le découpage des films déjà réalisés, à la demande des organisations qui disposent de ces films;
 - e) Assure la publication de commentaires pour les films muets ainsi que d'une introduction explicative en diverses langues des films sonores;
 - f) Encourage les producteurs de films à incorporer la notion de protection de la nature dans les bandes destinées au grand public.

4. La Reunion Technique, convaincue de l'efficacité des moyens visuels dans la démonstration, aux adultes aussi bien qu'aux enfants, des grands principes de la protection de la nature et de la conservation des ressources naturelles lorsque ces méthodes sont basées sur des données scientifiques et qu'elles sont présentées sous une forme simple et compréhensible.

Exprime le vœu que le Conseil Exécutif de l'U.I.P.N. prévoie l'exécution d'un matériel standard d'exposition en plusieurs exemplaires, destiné à être mis à la disposition de toutes les institutions intéressées,

Recommande que tous les membres de l'U.I.P.N. et les autres institutions vouées à la diffusion de ces mêmes idées ainsi que tous les gouvernements contribuent :

- a) à l'organisation d'expositions de ce genre aux échelles nationale, régionale et locale;
- b) à la création de sections de protection de la nature et de conservation des ressources naturelles dans les **musées** d'histoire naturelle;
- c) à la création de petits musées éducatifs exposant les phénomènes naturels locaux, l'interdépendance des éléments naturels et la protection de la nature, surtout dans les localités accessibles aux touristes et aux enfants;
- d) à la publication et à la diffusion d'un manuel traitant des meilleures méthodes et de la préparation d'expositions sur la protection de la nature;
- e) au projet d'établissement d'une exposition itinérante sur la protection de la nature.